

Concept de sélection de tir sportif aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020*

Addendum après le report des JO en 2021 :

- Point 2 : [Date de la manifestation](#)
- Point 3.1 : [Quota attribué par le CIO](#)
- Point 4.2 : [Compétitions de qualification](#)
- Point 4.3 : [Critères de sélection](#)
- Point 6 : [Calendrier](#)

COVID-19 – Sélections en cas d’annulation de compétitions en 2021

Obtention personnelle d’une place de quota via le classement européen, état au 31.05.2020, dans la mesure où les Championnats d’Europe de tir à 10/25/50 m et Shootgun à Osijek (CRO) sont annulés.

* La désignation « Jeux Olympiques d’été de Tokyo 2020 » sera également utilisée pour l’événement de 2021.

Version : 14.04.2021

Pour faciliter la lecture, il a été décidé de renoncer à la forme féminine dans la désignation des personnes. Toutes les désignations de personnes s’appliquent par analogie aux personnes du sexe féminin. En cas de divergence, la version allemande (version signée) prévaut sur les autres versions.

1 Base

Le présent concept de sélection se fonde sur les Directives relatives à la performance de Swiss Olympic pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 – « Viser la performance et battre ses records » ainsi que sur les directives de qualification (« Qualification System ») définies par le CIO et la fédération internationale.

2 Date de la manifestation

Jeux Olympiques d’été Tokyo 2020 : **23.07. – 08.08.2021**

Calendrier détaillé des compétitions : <https://tokyo2020.org/fr/calendrier/>

3 Nombre de participants/quota

3.1 Quota attribué par le CIO

A. EVENTS (15)

Men’s Events (6)		Women’s Events (6)		Mixed Team Events (3)	
10m Air Rifle	(AR60)	10m Air Rifle	(AR60W)	10m Air Rifle Mixed Team	(ARMIX)
50m Rifle 3 Positions	(FR3X40)	50m Rifle 3 Positions	(R3X40)	10m Air Pistol Mixed Team	(APMIX)
10m Air Pistol	(AP60)	10m Air Pistol	(AP60W)	Trap Mixed Team	(TRMIX)
25m Rapid Fire Pistol	(RFP)	25m Pistol	(SP)		
Trap	(TR125)	Trap	(TR125W)		
Skeet	(SK125)	Skeet	(SK125W)		

B. ATHLETES QUOTA

1. Total Quota for Shooting:

	Qualification Places Individual	Qualification Places Mixed Team	Host Country Places	Tripartite Commission Individual Invitation Places	World Ranking individual	Total
Men	150	6	6	12	6	180
Women	150	6	6	12	6	180
Total	300	12	12	24	12	360

2. Maximum Number of Athletes per NOC:

	Quota per NOC	Event Specific Quota
Men	12	Maximum 2 athletes per event
Women	12	Maximum 2 athletes per event
Mixed Team	6 (3 men; 3 women)	Maximum 1 Mixed Team quota for two athletes (1 male and 1 female) per Mixed Team event; NOCs may enter a maximum of 2 teams (2 male and 2 female) in each Mixed Team event by using double starters
Total	30	

3. Type of Allocation of Quota Places:

The quota place is allocated to the NOC, except that Quota Places obtained from the World Ranking will be awarded to individual athletes and may not be changed by the NOC.

Qualification Event	Total	Men AR60	Men FR3X40	Men AP60	Men RFP	Men TR125	Men SK125	Women AR60W	Women R3X40	Women AP60W	Women SP	Women TR125W	Women SK125W	Mixed ARMIX	Mixed APMIX	Mixed TRMIX
2018 WCH Changwon, KOR	48	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4			
2019 World Cup New Delhi, IND	14	2	2	2				2	2	2	2					
2019 World Cup Beijing, CHN	17	2	2	2	3			2	2	2	2					
2019 World Cup Munich, GER	17	2	2	2	3			2	2	2	2					
2019 World Cup Rio de Janeiro, BRA	16	2	2	2	2			2	2	2	2					
2019 World Cup Acapulco, MEX	8					2	2					2	2			
2019 World Cup Al Ain, UAE	8					2	2					2	2			
2019 World Cup Changwon, KOR	8					2	2					2	2			
2019 World Cup Lahti, FIN	8					2	2					2	2			
2019 African Championship, Tipasa, ALG	14	1	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1			
XII CAT 2018, Guadalajara, MEX	14	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2	1			
Pan Am Games, Lima, PER	24	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			
14th Asian Championship, Doha, QAT	38	3	3	3	4	3	3	3	3	3	4	3	3			
2nd European Games, Minsk, BLR	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
European Championship Shotgun, Lonato, ITA	8					2	2					2	2			
European Championship 25/50m, Bologna, ITA	8		2		2				2		2					
European Champ. 10m, Wroclaw, POL	8	2		2				2		2						
2021 European Championship, Osijek, CRO	16	2	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	2			
2019 Oceania Championship Sydney, AUS	14	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1			
individual qualification	300	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25			
Host Country	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
2018 WCH Qualification mixed gender team first 2 teams	12													4	4	4
Tripartite Commission Invitation Places	24	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			
World Ranking Quota Places	12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
Total	360	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	4	4	4
Event		AR60	FR3X40	AP60	RFP	TR125	SK125	AR60W	R3X40	AP60W	SP	TR125W	SK125W	ARMIX	APMIX	TRMIX

Should the 2021 European Championship in Osijek, CRO not take place, quota places that would have been allocated at this Qualifying competition will then be allocated according to the ranking list of the European Shooting Confederation, dated 31 May 2020.

Mixed Team:

Mixed Team entries may come from athletes entered in Mixed Team quota places obtained at the 2018 WCH Changwon, KOR and from double starters who are also entered in individual events.

World Ranking:

World Ranking points earned at 2021 qualification competitions will be added to the World Ranking list of 31 March 2020.

Then, after the qualification period ends, the ISSF will check each individual Olympic Event World Ranking List dated 6 June 2021 in the order of the events listed in the distribution table starting with AR60, FR3X40 etc. The highest ranked athlete not yet qualified in any event and provided that the athlete's NOC does not have a quota place in that specific event, then the athlete will obtain one (1) quota place. These quota places are allocated to the athletes by name. In case there are no eligible athletes in a specific event the quota place will be allocated to the NOC that has no athletes in any Shooting event but has the athlete with the highest MQS result in that event. If there is a tie, the quota will be awarded to the NOC with the higher number of athletes with MQS results in that event. If there is still a tie, the quota will be awarded to the NOC with the highest number of MQS results in that event.

3.2 Conditions de qualification selon les directives de la fédération internationale/du CIO

Les dispositions du règlement de la fédération internationale/du CIO selon le « QUALIFICATION SYSTEM – GAMES OF THE XXXII OLYMPIAD – TOKYO 2020 » font foi.

4 Sélections

4.1 Dispositions générales

Les sélections définitives sont décidées par la Commission de sélection de Swiss Olympic.

4.2 Période de sélection et compétitions de qualification

Toutes les compétitions définies par la fédération se déroulant dans la période mentionnée ci-dessous servent à la fédération pour l'évaluation et la justification de la demande de sélection envoyée à Swiss Olympic.

Période de sélection : 31.08.2018 – **06.06.2021**

Compétitions fixées par la fédération nationale :

-
- Championnat du monde Changwon/KOR, 31.08. – 15.09.2018
- Coupe du monde New Delhi/IND Rifle u. Pistol, 20.02. – 28.02.2019
- Coupe du monde Acapulco/MEX Shotgun, 15.03. – 25.03.2019
- Coupe du monde Al Ain/UAE Shotgun, 05.04. – 15.04.2019
- Coupe du monde Peking/CHN Rifle u. Pistol, 23.04. – 01.05.2019
- Coupe du monde Changwon/KOR Shotgun, 07.05. – 17.05.2019
- Coupe du monde München/GER Rifle u. Pistol, 25.05. – 01.06.2019
- II Jeux Européens Games Minsk/BLR Rifle, Pistol u. Shotgun, 14.06. – 30.06.2019
- Coupe du monde Lahti/FIN Shotgun, 11.08. – 22.08.2019
- Coupe du monde Rio de Janeiro/BRA Rifle u. Pistol, 26.08. – 03.09.2019

- Championnats d'Europe Lonato/ITA Shotgun, 03.09. – 17.09.2019
- Championnats d'Europe Bologna/ITA Rifle u. Pistol, 12.09. – 23.09.2019
- Championnats d'Europe Wroclaw/POL Air-Rifle u. Air-Pistol, 23.02. – 02.03.2020
- Coupe du monde New Delhi/IND Rifle, Pistol u. Shotgun, 18.03. – 29.03.2021
- Championnats d'Europe Osijek/CRO, Rifle, Pistol u. Shotgun, 20.05-6.06.2021

Si une compétition de qualification prévue est annulée, la fédération peut, en accord avec Swiss Olympic, en choisir une nouvelle dont les conditions permettent d'atteindre les minima. Si le niveau d'une compétition de qualification est trop faible, Swiss Olympic peut, en accord avec la fédération concernée, la déclasser ou en modifier les critères de sélection.

4.3 Critères de sélection

Critères principaux :

Les critères principaux (par discipline) suivants doivent être atteints pour qu'un athlète puisse faire l'objet d'une proposition de sélection :

Groupe 1 : Athlètes avec potentiel clair de médailles ou diplômes

Les athlètes qui remplissent le critère suivant lors des compétitions de sélection définies au point 4.2 sont proposés en première priorité pour la sélection :

- 3 x top 8

Groupe 2 : Athlètes avec potentiel de médailles ou diplômes à moyen terme (Paris 2024)

Les athlètes qui remplissent un des deux critères suivants sont proposés en deuxième priorité pour la sélection :

- 2 classements dans le top 30 lors des compétitions de sélection définies dans la même discipline
- Obtention personnelle d'une place de quota via le classement mondial, état au 06.06.2021

Dispositions supplémentaires pour 2021 :

Si un athlète obtient une place de quota supplémentaire (pas via le classement mondial) en 2021 et ne remplit pas les critères susmentionnés (c.-à-d. deux classements dans le top 30 dans une même discipline), la règle suivante s'applique :

- Si un ou plusieurs athlètes remplissent les exigences liées aux classements (deux fois dans le top 30) dans la discipline dans laquelle la place de quota a été obtenue, un athlète fera l'objet d'une proposition de sélection sur la base des critères supplémentaires.
- Si aucun athlète ne remplit les exigences liées aux classements (deux fois dans le top 30) dans la discipline dans laquelle la place de quota a été obtenue, c'est l'athlète qui a obtenu la place de quota en 2021 qui fera l'objet d'une proposition de sélection.

Un athlète qui atteint les minima n'est pas automatiquement sélectionné pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Critères supplémentaires :

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères principaux excède le nombre de places de quota disponibles, la Commission de sélection de la fédération choisit quels sont les athlètes qui feront l'objet d'une proposition de sélection en fonction des critères supplémentaires suivants (non classés en fonction de leur priorité) :

- Potentiel de succès en vue de Tokyo 2020
- Potentiel en vue de futurs Jeux Olympiques

- forme actuelle
- Etat de santé
- l'appréciation de l'entraîneur

Si un pays ne profite pas de la totalité de son quota d'athlètes, la réattribution de ce dernier n'est pas systématique. Une place réattribuée (« Reallocation ») ne peut être occupée que par un athlète remplissant les critères de sélection.

4.4 Dispositions supplémentaires pour être au départ d'une deuxième distance/discipline

Pour pouvoir prendre le départ dans une deuxième discipline, les athlètes doivent remplir le critère suivant :

- 1 classement dans le top 30 dans la deuxième discipline lors d'une des compétitions de sélection définies

4.5 Sélection pour une compétition en relais/par équipe

Pour pouvoir intégrer l'**équipe mixte**, il faut remplir le critère suivant :

- Sélection individuelle pour les Jeux Olympiques 2020 de Tokyo

Les athlètes du groupe 1 sont prioritaires par rapport aux athlètes du groupe 2.

Si plusieurs athlètes du groupe 1 ou du groupe 2 remplissent les critères, il faut tenir compte des critères supplémentaires.

4.6 Sélection tactique

Aucune sélection tactique n'est prévue.

4.7 Echange d'une place de quota

Il est possible de céder une place de quota à une autre discipline si les conditions suivantes sont remplies :

- la place de quota ne doit pas être obtenue grâce aux critères des groupes 1 et 2
- au moins un athlète doit remplir les principaux critères définis au point 4.3 dans une discipline et cette dernière ne doit disposer d'aucune place de quota

Si plusieurs athlètes remplissent les critères requis, il faut tenir compte des critères supplémentaires.

4.8 Sélection anticipée

Aucune sélection anticipée n'est prévue.

4.9 Clause médicale

Les athlètes à potentiel reconnu de médailles ou de diplômes peuvent exceptionnellement bénéficier d'une dérogation pour raisons médicales.

Un certificat médical doit être fourni **directement** après la survenue de la blessure/maladie. La fédération propose en même temps à Swiss Olympic d'autres compétitions de qualification équivalentes ou d'autres critères de sélection.

4.10 Commission de sélection

La *commission de sélection* de la *fédération* se compose de :

- Luca Filipini, Président FST
- Beat Hunziker, Directeur FST
- Daniel Burger, responsable du service Sport d'élite et Chef d'équipe Tokyo 2020

La *Commission de sélection de Swiss Olympic* se compose de :

- Ralph Stöckli, Chef de Mission (présidence)
- Jürg Stahl, Président Swiss Olympic
- Ruth Wipfli-Steinegger, membre du Conseil exécutif de Swiss Olympic
- Martina van Berkel, membre du Conseil exécutif de Swiss Olympic et de la commission des athlètes

La Commission de sélection de Swiss Olympic veille à ce que les propositions de sélection de la fédération prennent en compte et respectent les critères et directives susmentionnés, et approuve définitivement les sélections soumises par la fédération.

5 Communication

Le concept de sélection est établi et signé en deux exemplaires. Le concept est publié pour l'été 2019, après approbation du chef d'équipe, et en même temps que les documents des autres sports. Cette communication est effectuée via une conférence de presse et via Internet.

La fédération s'assure que les athlètes concernés ont eu connaissance du concept de sélection, l'ont vu et lu.

Après que la Commission de sélection de Swiss Olympic ait approuvé la sélection, le Chef de Mission en informe le chef d'équipe verbalement, qui transmet la décision aux athlètes également verbalement, et cela même en cas de décision défavorable. Le Chef de Mission et le chef d'équipe conviennent du moment où le communiqué sera préparé et publié par Swiss Olympic. La communication interne à la fédération est quant à elle du ressort du chef d'équipe, qui doit respecter la date et l'heure de l'embargo.

6 Calendrier

- Début de la période de sélection (selon 4.2) : 31.08.2018
- Fin de la période de sélection (selon 4.2) : **06.06.2021**
- Sélection anticipée éventuelle : aucune
- Décision du quota attribué par la fédération internationale : **15.06.2021**
- Confirmation par Swiss Olympic des athlètes participants à la fédération internationale : **22.06.2021**
- Envoi de la demande de sélection par la fédération à Swiss Olympic : **15.06.2021**
- Date officielle de sélection : **17.06.2021**